



Plateforme d'Echanges des Professionnels de Santé



**Guide d'initialisation du dossier PEPS
à destination des promoteurs**

Table des matières

INTRODUCTION	2
QUI ETES VOUS ?	2
QUI SOMMES NOUS ?	2
QU'EST-CE QU'UN SYSTEME D'INFORMATION ?	2
PEPS : PLATEFORME D'ÉCHANGE ENTRE LES PROFESSIONNELS DE SANTE	3
QU'EST-CE QUE PEPS ?	3
<i>Un accès et un partage des données sécurisé.....</i>	<i>3</i>
<i>Un outil de communication.....</i>	<i>3</i>
<i>Un outil de gestion.....</i>	<i>3</i>
<i>Un outil d'aide.....</i>	<i>3</i>
<i>Ce que n'est pas PEPS</i>	<i>4</i>
POURQUOI CHOISIR PEPS ?	4
PROCESSUS DE LA MISE EN PLACE D'UN DOSSIER PEPS	5
SCHEMATISATION DU PROCESSUS DE DEPLOIEMENT	5
LES DELIVRABLES QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS	6
<i>Guide d'identification du projet.....</i>	<i>6</i>
<i>Scénario du parcours patient dans votre réseau</i>	<i>6</i>
<i>Maquettes du dossier informatisé voulu</i>	<i>8</i>
PROCEDURE DE DECLARATION DE VOTRE DOSSIER PEPS A LA CNIL	11
ANNEXES	12
GUIDE D'IDENTIFICATION DU PROJET	1
INFORMATION A REMETTRE AU PATIENT.....	1
ACCORD EXPLICITE DU PATIENT	4
INFORMATION A REMETTRE AUX PROFESSIONNELS DE SANTE.....	1
ACCORD EXPLICITE DU PROFESSIONNEL DE SANTE.....	5
CNIL – FORMULAIRE DE DECLARATION NORMALE	1
ANNEXE « ÉCHANGES DE DONNEES »	1
PRESENTATION DES MODULES MUTUALISES	0

INTRODUCTION

QUI ETES VOUS ?

Vous êtes promoteur d'un réseau de santé et vous souhaitez développer un système d'information d'échanges sécurisés entre vos professionnels de santé. C'est pour cette raison que vous avez contacté l'équipe des réseaux de santé du Centre Hospitalier Universitaire de Grenoble.

QUI SOMMES NOUS ?

Nous sommes une équipe regroupant des professionnels qui offrent des compétences en organisation, informatique et graphisme.

Notre objectif est de faciliter l'émergence des réseaux de santé et le travail coopératif entre professionnels de santé.

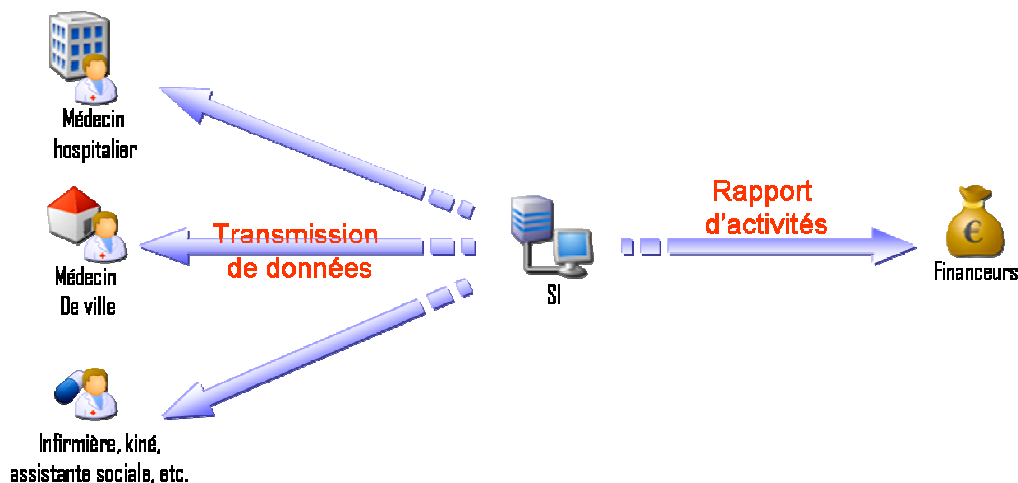
L'équipe PEPS joue un rôle :

- De conseiller auprès des promoteurs pour leur permettre d'orienter leurs choix vers le ou les outils les mieux adaptés à leurs besoins.
- D'accompagner à la conduite de projet (organisation, information juridique, documentation...).
- D'administrateur de la plateforme PEPS en apportant notamment des réponses techniques et fonctionnelles relatives aux besoins formulés.

QU'EST-CE QU'UN SYSTEME D'INFORMATION ?

Un Système d'Information représente l'ensemble des éléments participant à la gestion, au stockage, au traitement, au transport et à la diffusion de l'information au sein d'une organisation.

Au sein d'un réseau de santé, la mise en place d'un Système d'Information permet d'assurer la continuité des soins tout en permettant des échanges de données de façon sécuritaire et confidentielle.



PEPS : PLATEFORME D'ÉCHANGE ENTRE LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

QU'EST-CE QUE PEPS ?



UN ACCES ET UN PARTAGE DES DONNEES SECURISE

PEPS est avant tout un outil de partage SECURITAIRE de données médico-sociales. La solution d'authentification d'ILEX, nommée Sign&Go, a été mise en place au niveau de la plateforme. Cette solution a été approuvée par la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) et par le GIP-CPS (Groupement d'Intérêt Public – Carte des Professionnels de Santé).



UN OUTIL DE COMMUNICATION

PEPS met en place des canaux de communications entre les différents acteurs de votre réseaux. Vous pourrez alors partager des données medico-sociales en toute sécurité.

L'accès via le web favorise aussi la participation de l'ensemble des acteurs délocalisés du réseau.

PEPS permet aussi de communiquer avec d'autres applications santé régionales telles que STIC¹ et DPPR².



UN OUTIL DE GESTION

PEPS est un outil qui s'articule autour des patients et qui vous permettra de gérer :

- La file active de vos patients.
- Les données medico-sociales associées à ces patients.
- Les différentes modalités d'accès de vos professionnels de santé à ces données médico-sociales.



UN OUTIL D'AIDE

PEPS peut aussi comprendre des modules d'aide à la gestion et à l'évaluation de votre réseau en fonction des demandes spécifiques faites par le réseau.

Chaque évolution fonctionnelle, technique et ergonomique de PEPS est automatiquement proposée à chaque réseau utilisant la plateforme.

Vous pourrez donc retrouver en annexe les différents modules déjà existant.

¹ STIC (Serveur Télématique d'Identité Communautaire) attribue un code régional à chaque patient et permet ainsi le rapprochement entre tous les dossiers créés dans les différentes structures qui le prennent en charge.

² DPPR (Dossier Patient Partagé Réparti) donne au médecin un accès en temps réel aux informations de santé disponibles sur son patient, en allant les chercher directement à leur source (hôpitaux, cliniques, réseaux de soins, gisement d'information de la ville...).



CE QUE N'EST PAS PEPS

PEPS n'est pas un outil se substituant à un Système d'Information Hospitalière (SIH) ou à un logiciel de gestion de cabinet médical. PEPS n'est pas non plus une plateforme supportant les dossiers orientés « Urgences », ni une plateforme d'analyses statistiques.

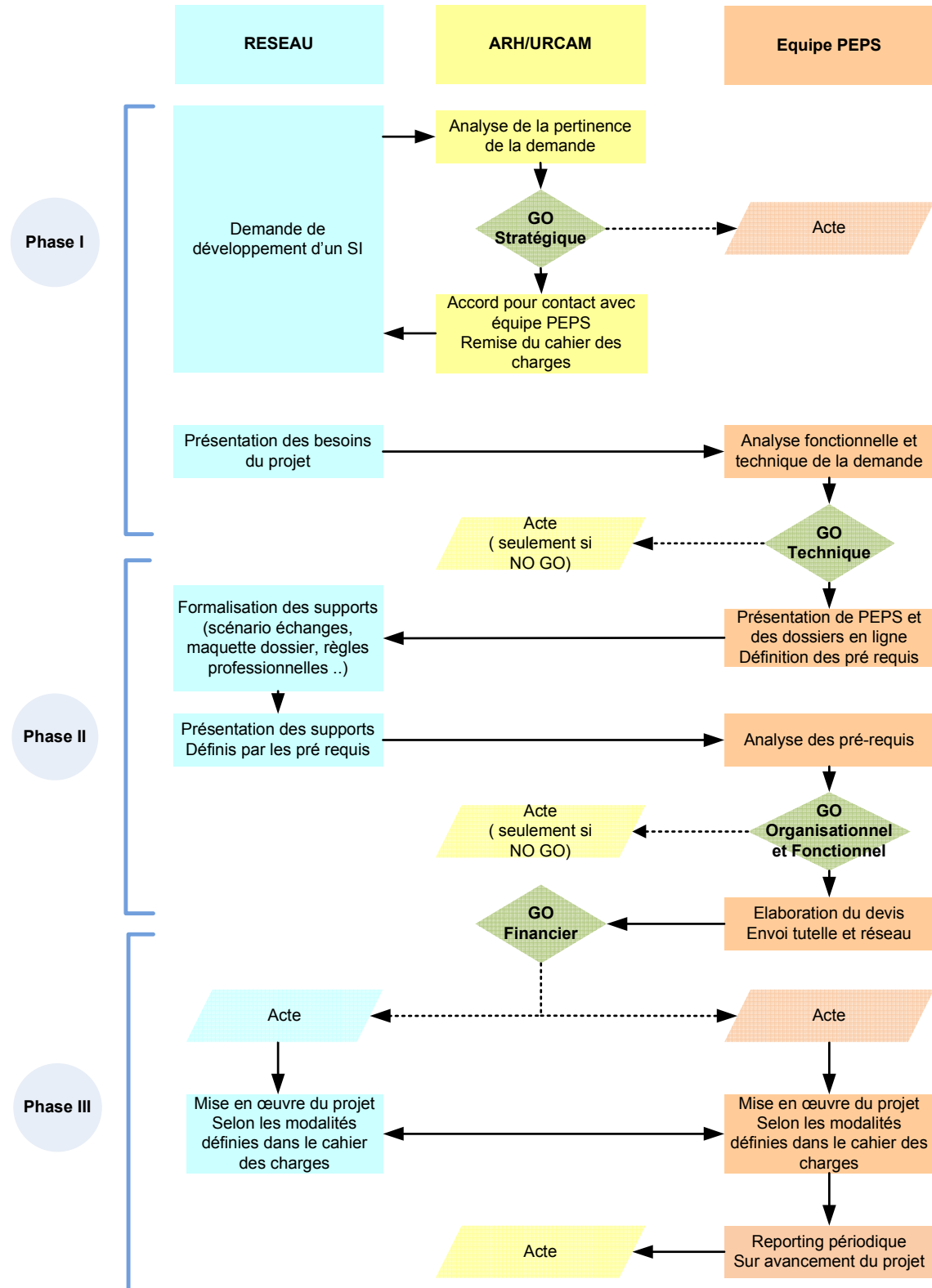
POURQUOI CHOISIR PEPS ?

- Si vous êtes un observatoire d'une population ou pathologie donnée.
- Si vous avez, au sein de votre réseau, des professionnels de santé mono ou pluridisciplinaires répartis sur des zones géographiques variées et que vous souhaitez les fédérer autour d'un dossier informatisé.
- Si vous voulez mettre en place un processus d'échanges informatisés de données médico-sociales entre vos professionnels de santé et orientées autour du patient.

Alors la plateforme PEPS est une bonne alternative à vos besoins.

PROCESSUS DE LA MISE EN PLACE D'UN DOSSIER PEPS

SCHEMATISATION DU PROCESSUS DE DEPLOIEMENT



Vous devez avoir maintenant l'accord de l'ARH/URCAM et de l'équipe PEPS pour continuer le processus de mise en œuvre d'un dossier PEPS

L'objectif de la nouvelle phase (Phase II) va être de structurer vos besoins pour formaliser les pré-requis qui vous sont demandés par l'équipe et qui sont nécessaires à la mise en place d'un dossier PEPS. Pour cela, il est nécessaire de formaliser le scénario des échanges prévus (acteurs, lieux, type de formulaires...) et de trouver un consensus des acteurs de votre réseau sur le contenu des documents ou fiches métiers à informatiser.

Durant toute cette phase, n'hésitez pas à demander des conseils auprès de l'équipe PEPS.

LES DELIVRABLES QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS

GUIDE D'IDENTIFICATION DU PROJET

Pour faciliter l'émergence rapide de votre projet, vous devez rassembler un certain nombre de renseignements qui nous permettront de cerner rapidement vos besoins.

Vous devez pour cela remplir le Guide d'identification du projet que vous pourrez trouver en annexe.

SCENARIO DU PARCOURS PATIENT DANS VOTRE RESEAU

Pour nous permettre de nous familiariser avec votre mode de fonctionnement, il vous sera demandé dans de schématiser le parcours du patient au sein de votre réseau.

Cette schématisation pourra être un point de départ à la réflexion que vous serez amené à faire concernant la mise en place de votre dossier informatisé PEPS.

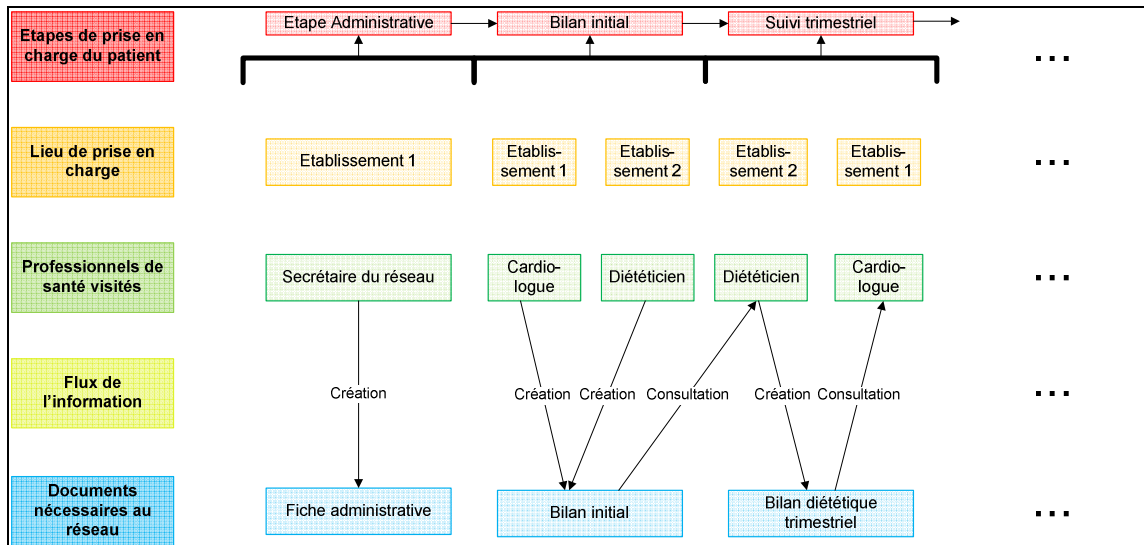
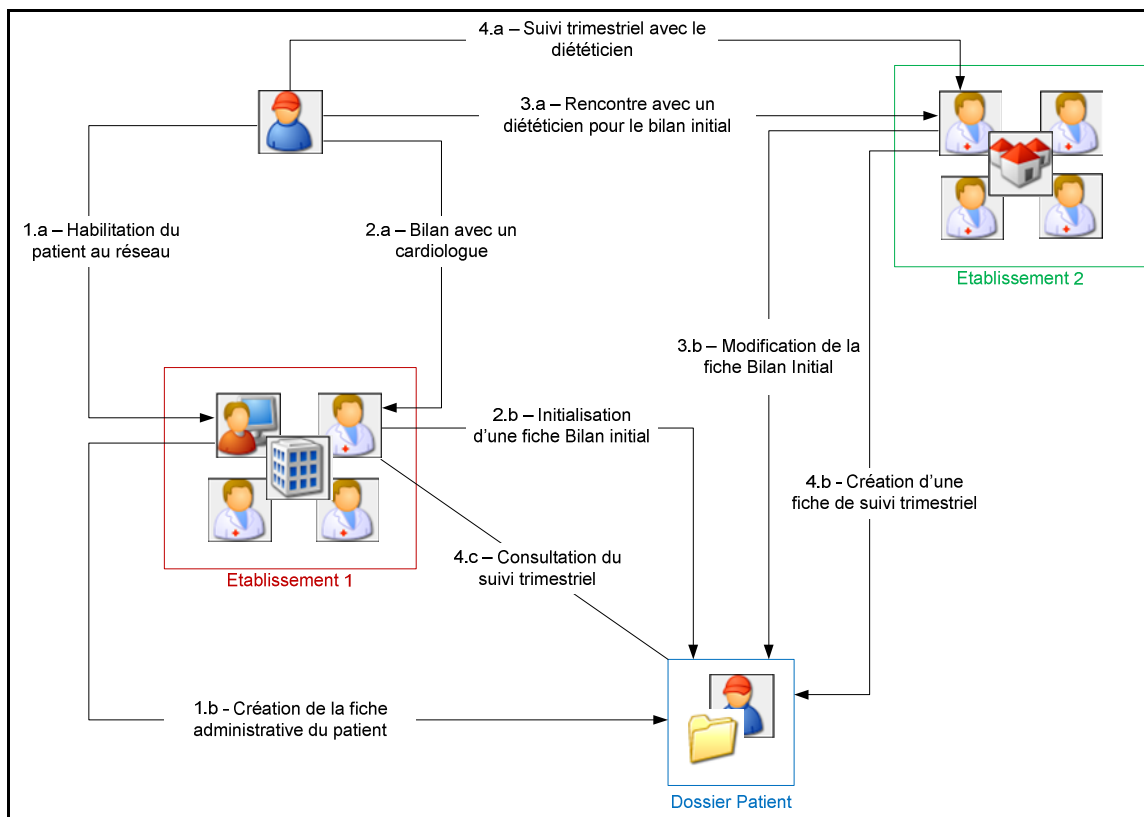
Ce document devra comprendre :

- Les différentes étapes de prise en charge du patient d'un point de vue chronologique ;
- Les différentes catégories de professionnels de santé intervenant dans le parcours de soins ;
- La localisation géographique des différents professionnels de santé ;
- Les flux d'informations des données médico-sociales nécessaires à la bonne prise en charge du patient.

La schématisation du parcours patient peut s'effectuer de différentes manières (cf. les exemples ci-dessous). Aucun type de schématisation n'est préférable à une autre : il faut simplement que le schéma retrace de manière exhaustive le parcours du patient et le flux de l'information médico-sociale relative à celui-ci.

Exemples de schématisation du parcours patient :

Deux types de schématisation vous sont ici présentés à titre d'exemple.

Schéma 1. : Parcours patient – 1^{ère} schématisationSchéma 2. : Parcours patient - 2^{ème} schématisation

La première schématisation permet de mettre plus en évidence l'aspect temporel de la prise en charge alors que la deuxième quant-à elle, est axée sur les aspects d'échanges d'informations entre les différents professionnels de santé de votre réseau.

Les deux schématisations ici présentes ne sont présentées qu'à titre d'exemple : il n'est en aucun cas obligatoire d'utiliser l'une ou l'autre de ces schématisations si celles-ci ne vous conviennent pas.

MAQUETTES DU DOSSIER INFORMATISE VOULU

Pour répondre au mieux à vos attentes, il nous est nécessaire de connaître vos demandes concernant les informations que vous voulez retrouver au sein des fiches de votre dossier. Pour cela nous vous demandons de nous fournir des maquettes (sous format papier, électronique, etc.) comprenant :

- ✚ L'ensemble des informations/données médico-sociales requises pour chaque fiche ;
- ✚ La mise en forme de chaque fiche ;
- ✚ Les règles métiers liées à votre mode de fonctionnement.

Si vous utilisez actuellement un dossier papier, celui-ci peut être une base de départ du maquettage. Mais attention ce dossier papier ne contient pas l'ensemble des informations nécessaires (notamment concernant ce que l'on nomme les règles métiers) : il faudra donc le compléter.

Qu'est-ce que les règles métiers ?

Les règles métiers permettent de décrire précisément les critères de décisions, les actions à mener et les contraintes liées à votre mode de fonctionnement au sein de votre réseau.

Voici une liste non exhaustive de règles métiers qui vous seront demandées pour permettre de mettre en place votre dossier informatisé :

- ✚ Règles par rapport au nombre de fiches en général. Pour chaque type de fiches, définir :
 - Le nombre total de fiches de ce type qu'il est possible d'avoir au niveau du dossier patient (ex : il ne peut exister qu'une seule fiche administrative pour chaque patient) ;
 - Le nombre total de fiche de ce type qu'il est possible d'avoir sur une année ou pour une période de soins / autre.
- ✚ Règles de report de données médico-sociales d'une fiche à une autre ;
- ✚ Règles de visibilité de certaines informations ou certains champs (ex : on ne peut indiquer le nombre de cigarettes que fume le patient par jour que si on avait marqué au préalable que le patient était un fumeur).
- ✚ Les valeurs par défaut des champs si besoin (ex : pour un champ « date », la valeur par défaut peut être la date du jour)

Exemples de maquettes demandées :

Des exemples de maquettes papiers associées à une liste de règles métiers, vous sont ici présentés comme exemple. Il est en aucun obligatoire d'utiliser ce modèle de schématisation si celui-ci ne vous convient pas.

MAQUETTE VISUELLE	REGLES METIERS
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;">Fiche Administrative</div>	
<p>Données sociales du patient :</p> <p>Nom du patient : <input type="text"/></p> <p>Prénom du patient : <input type="text"/></p> <p>Date de naissance : <input type="text"/></p> <p>Lieu de naissance : <input type="text"/></p> <p>Adresse de résidence : <input type="text"/></p> <p>Téléphone : <input type="text"/></p> <p>Date d'adhésion au réseau : <input type="text"/></p>	
<p>Antécédents :</p> <p>Le patient est-il fumeur ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Combien de cigarettes / jour ? <input type="text"/></p> <p>Depuis combien d'années ? <input type="text"/></p> <p>Le patient est-il un ancien fumeur ? <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Combien de cigarettes / jour ? <input type="text"/></p> <p>Depuis combien d'années ? <input type="text"/></p> <p>Antécédents opératoires : <input type="text"/></p> <p>...</p>	
	<p>De manière générale : Il ne peut y avoir qu'une seule fiche administrative pour chaque patient</p> <p>Items visibles si OUI est coché pour la question : « Le patient est-il fumeur ? »</p> <p>Items visibles si NON est coché pour la question : « Le patient est-il fumeur ? »</p> <p>Items visibles si OUI est coché pour la question : « Le patient et-il un ancien fumeur ? »</p> <p>Fournir la liste des choix possibles</p>

Schéma 3. : Exemple de maquette d'une fiche administrative.

Au niveau de cet exemple, on retrouve deux types de règles métiers :

- La première règle métier spécifie qu'il ne peut y avoir qu'une seule fiche administrative par patient.
- Les autres règles métiers précisent des règles de visibilité de certains champs qui sont fonction d'autres réponses.

Par exemple, si la réponse à la question « Le patient est-il fumeur ? » est « oui » alors les questions « Combien de cigarettes fumez-vous par jour ? » et « Depuis combien d'années fumez-vous ? » s'affichent. Si la réponse est « non » alors la question « Le patient est-il un ancien fumeur ? » s'affiche.

Attention si vous souhaitez insérer des listes de choix au niveau des fiches, n'oubliez pas de nous fournir l'ensemble des choix de cette liste.

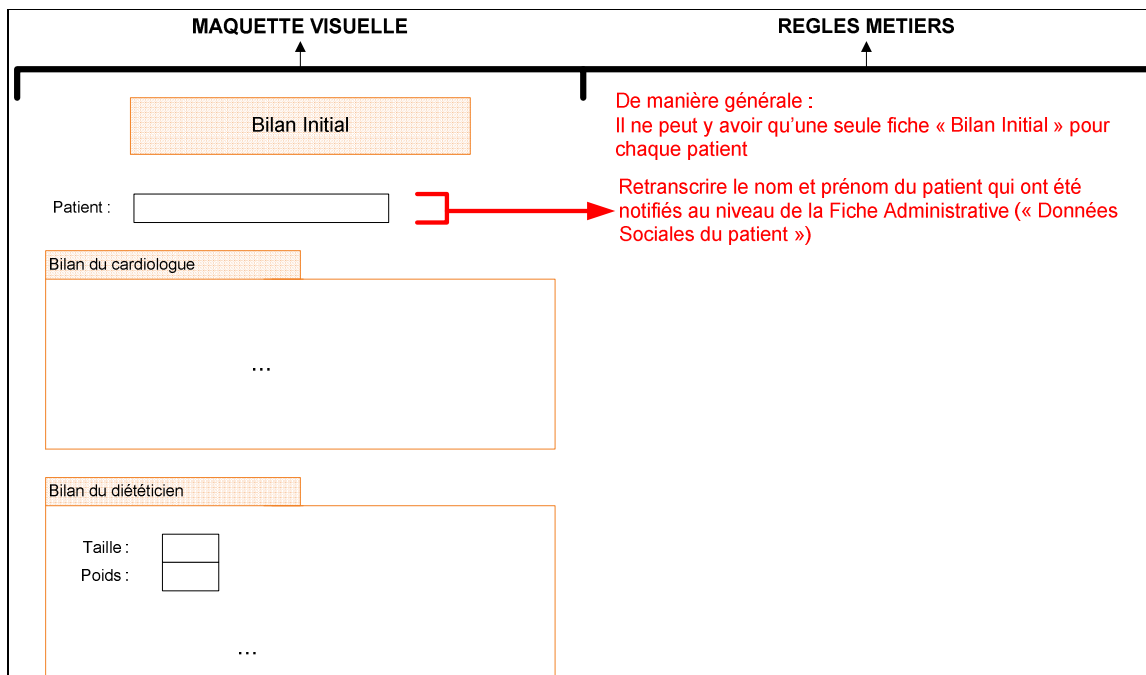


Schéma 4. : Exemple de maquette d'une fiche « Bilan initial »

Au niveau de cet exemple, on retrouve 2 règles métiers. La première spécifie le nombre de fiches de ce type pouvant être créées.

La deuxième est une règle de report de données : le nom et le prénom du patient qui ont été renseignés au niveau de la fiche administrative, rubrique « Données sociales » seront reportés en haut de cette nouvelle fiche « Bilan initial », évitant ainsi la ressaisie.

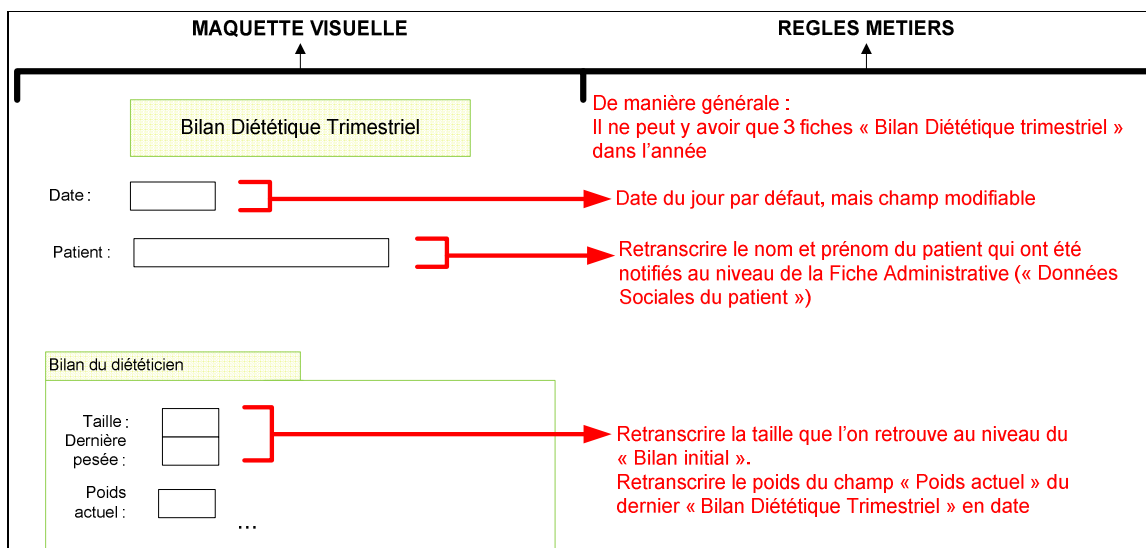


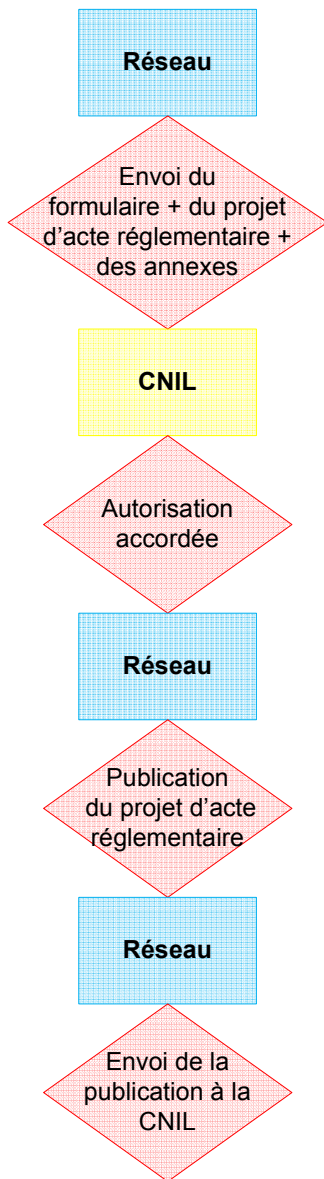
Schéma 5. : Exemple de maquette d'une fiche « Bilan diététique trimestriel ».

Dans cet exemple, le champ « Date » est rempli par défaut par la date du jour. Cependant, ce champ reste modifiable.

PROCEDURE DE DECLARATION DE VOTRE DOSSIER PEPS A LA CNIL

Les données médicales sont des données sensibles en vertu de l'article 8 de la loi informatique et libertés (loi n°78). Les dossiers PEPS sont donc soumis à des règles de protection des données personnelles à l'égard du traitement informatique.

Les traitements portant sur ces données et mis en œuvre par les professionnels intervenant dans le système de santé doivent faire l'objet d'une déclaration ou d'une demande d'autorisation auprès de la CNIL.



Le dossier est à constituer en trois exemplaires (envoi recommandé avec accusé de réception) comprenant :

- ✎ Un **formulaire CERFA 99001** pour PEPS ou un **formulaire site internet** pour les sites web signé par le Directeur Général du CHU ou le coordonnateur du réseau
- ✎ Des **annexes** élaborées par le coordonnateur du réseau et signées par lui
- ✎ Un **projet d'acte réglementaire**

Le dossier ainsi constitué est adressé à la CNIL pour avis. Celle-ci dispose de deux mois pour notifier son avis (délai renouvelable 1 fois)

Après l'accord écrit de cette instance, l'acte réglementaire du dossier est adressé à la Préfecture du Département pour publication dans le Recueil des Actes Administratifs

La clôture du dossier se termine par l'envoi de la copie de ladite publication de l'acte à la CNIL

La CNIL est très vigilante sur l'information faite aux patients concernant le traitement de ses données personnelles ainsi que sur la stratégie de sécurité mise en place afin de garantir la protection et la confidentialité des informations transitant sur internet.

Pour PEPS, il vous sera demandé de fournir différents types de documents¹ :

- Sur l'Information faite au patient : voir charte patient (en annexe).
- Sur Information faite aux utilisateurs : voir charte utilisateur (en annexe).
- Sur l'architecture technique de sécurité mise en place.

¹ Ces documents vous seront fournis par l'équipe réseau de santé



Plateforme d'Echanges des Professionnels de Santé



Annexes

GUIDE D'IDENTIFICATION DU PROJET

IDENTIFICATION DU RESEAU	
Nom du réseau de santé	
Type de réseau de santé	<input type="checkbox"/> Réseau ville-hôpital <input type="checkbox"/> Réseau inter-hospitalier <input type="checkbox"/> Réseau de soins libéraux <input type="checkbox"/> Autre (préciser)
Objectifs poursuivis	
Couverture géographique	
Pathologie ou population concernée	
Date de création du réseau	
Siège du réseau	
Promoteur	
Coordonnateur : > Nom > Fonction	
Groupe de pilotage : > Nombre de personnes > Qualité (médecin, ingénieur, cadre de santé...)	
Responsable du système d'information (s'il existe) : > Nom > Qualité	



CHARTRE DE LA PLATE-FORME D'ECHANGES DES PROFESSIONNELS DE SANTE "PEPS"

INFORMATION A REMETTRE AU PATIENT

Réseau [Nom de votre réseau]

La présente charte a pour objet d'informer le patient sur la diffusion et le traitement des informations médicales le concernant au sein du réseau.

1. L'organisation et la finalité du réseau

Vous consultez un professionnel de santé **membre du réseau de santé [Nom de votre réseau]** dont la finalité est d'améliorer et optimiser la qualité des soins dispensés globalement aux patients, en associant, dans une prise en charge globale, l'ensemble des intervenants de soins : médecins libéraux généralistes et spécialistes; médecins des structures hospitalières publiques de la région, paramédicaux ...

Le réseau [Nom de votre réseau] regroupe des membres représentatifs du secteur hospitalier et du secteur libéral de la région **[Nom de la région]** : (association..., CHU..., Fédération...)

.....

Le réseau est coordonné par ... (indiquer le ou les noms du ou des responsables).

.....

2. Rôle de la plate-forme PEPS

Dans le cadre du fonctionnement de ce réseau, votre médecin a recours à l'utilisation **d'une plate-forme d'échange des professionnels de santé** nommée **PEPS**.

La plate-forme PEPS est une application informatique qui a pour vocation l'échange et le recueil d'informations médicales patients entre les professionnels de santé :

- > en charge de votre suivi médical
- > abonnés à cette application
- > et exerçant au sein du réseau **[Nom de votre réseau]**

Ces professionnels peuvent consulter sur la plateforme PEPS, les informations médicales qui vous concernent, afin de suivre l'évolution de votre maladie et prévoir les traitements adaptés tout en se concertant. Votre dossier ne pourra être consulté que par les professionnels de santé, membres du réseau, qui vous prendront en charge.

3. Vos droits et vos engagements

Volontariat : La participation de tout patient au réseau se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez à tout moment sortir du réseau et vous faire remettre votre dossier médical présent sur PEPS.

Tenue du dossier médical : A chaque consultation, le professionnel de santé peut enregistrer de nouvelles données dans votre dossier médical.

Accès des professionnels de santé à votre dossier : Les professionnels de santé du réseau que vous choisissez de consulter ont accès à votre dossier, (accès total pour le médecin traitant, accès partiel pour les laboratoires de biologie et les autres professionnels impliqués dans le réseau). En entrant dans le réseau, vous pourrez désigner les professionnels de santé qui peuvent accéder à votre dossier et communiquer entre eux.

Evaluation : Vous acceptez de participer aux études d'évaluation du réseau sur la prise en charge de votre pathologie (questionnaires...). Ces études permettront de connaître votre opinion sur cette nouvelle forme de prise en charge.

4. Loi Informatique et libertés

La Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a approuvé ce système qui préserve le secret médical et la confidentialité des données le [jj/mm/aaaa] sous le [n° d'avis de la CNIL].

Droit à la sécurité : art 29 loi informatique et liberté du 6 janvier 1978

La plateforme PEPS qui prend en charge la création et la gestion de votre dossier est sécurisée et seuls les professionnels de santé qui vous soignent ont accès à vos données médicales.

Recueil de l'information nominative : art 26 et 27 loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978

Vous devez être informé :

- > de votre droit de refuser que les informations nominatives vous concernant fassent l'objet d'un traitement automatisé
- > du caractère obligatoire ou facultatif des réponses faites lors du questionnaire intégré au dossier médical
- > des conséquences impliquées par un défaut de réponse
- > des personnes physiques et morales destinataires de ces informations
- > et de l'existence d'un droit d'accès, de rectification

Droit d'accès : art 34, 35 et 36 loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978,

Vous pouvez obtenir toute ou une partie de votre dossier médical en vous adressant à votre médecin, membre du réseau et utilisateur de la plateforme PEPS.

Si vous désirez avoir accès aux informations non médicales que vous avez données à l'entrée dans le réseau (nom, date de naissance, adresse, numéro dans le réseau), vous pouvez contacter le coordonnateur dont les coordonnées figurent sur le présent document.

Votre médecin se tient à votre disposition pour vous apporter plus d'informations sur le réseau.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter coordonnateur du réseau au [Numéro de téléphone], tous les jours de [Horaires d'ouvertures]



CHARTRE DE LA PLATE-FORME D'ÉCHANGES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ "PEPS"

ACCORD EXPLICITE DU PATIENT

Attestation à remettre au patient

Je soussigné(e),

Mme, Mlle, M. (nom + prénom).....

Profession

certifie que le (la) patient(e)

Mme, Mlle, M. (nom + prénom).....

a été informé(e) des objectifs de la plate-forme "PEPS" du réseau **[Nom de votre réseau]**.

Il a approuvé les modalités de concertation multiprofessionnelle autour de ses données médicales et ce pour lui assurer la meilleure prise en charge.

Un exemplaire de la charte lui a été remis.

Fait à Le

Signature et tampon du professionnel

Signature du patient

Renvoyez cette dernière page renseignée et signée au coordonnateur du réseau à l'adresse suivante :

[Adresse de la coordination du réseau]



CHARTRE DE LA PLATE-FORME D'ECHANGES DES PROFESSIONNELS DE SANTE "PEPS"

INFORMATION A REMETTRE AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

Réseau [Nom du réseau]

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation de la plate-forme PEPS au sein du réseau [Nom du réseau]. Elle permet notamment de définir les modalités de partage de l'information dans le respect du secret professionnel et des règles déontologique propre à chacun des acteurs.

La plate-forme PEPS est accessible à l'adresse <http://www.peps-sante.org>

1. Domaine d'application

Les règles et les obligations définies dans cette charte s'appliquent à tous les utilisateurs du réseau [Nom du réseau].

2. Définitions

Le coordonnateur du Réseau [Nom du réseau] est la personne en charge de la coordination des activités et des membres du réseaux. Il a été nommé par le Comité Directeur du réseau et possède l'autorité pour attribuer le droit d'entrée à un nouveau membre [Nom du réseau]

L'administrateur de la plateforme PEPS du Réseau [Nom du réseau] est la personne ressource technique nécessaire au bon fonctionnement de la plateforme PEPS.

3. Conditions d'accès

Le droit d'accès à la plateforme PEPS est soumis à autorisation. Il est personnel et incessible même temporairement et cesse lorsque les raisons de cet accès disparaissent. **Il est conditionné par la signature de cette charte par le demandeur auprès coordonnateur du réseau.**

Le coordonnateur du réseau utilisant la plate-forme PEPS se réserve le droit de retirer cette autorisation à tout moment et sans préavis.

4. Finalité et utilisation de la plate-forme PEPS

4.1. Définition :

L'application informatique dénommée PEPS est une Plate-forme d'Echange pour les Professionnels de Santé élaborée dans le cadre des réseaux de santé.

Sa principale finalité est la publication d'informations médicales patients à destination des professionnels de santé abonnés à un réseau disposant de PEPS. Ces données patients peuvent être partagées entre les professionnels de santé abonnés à PEPS.

4.2. Mode d'emploi

Ce document est téléchargeable à l'adresse suivante : <http://www.peps-sante.org>

5. Administration de PEPS

Des administrateurs techniques (administrateur central et local) sont désignés pour installer les systèmes informatiques nécessaires au bon fonctionnement de la plate-forme PEPS (serveurs, équipement réseaux, etc.)

Ils sont soumis au secret professionnel et ont un devoir de préservation de la confidentialité. Ils ont dans ce cadre le pouvoir de procéder aux investigations nécessaires, au contrôle de la bonne utilisation des systèmes informatiques de PEPS par les utilisateurs.

Ils peuvent être amenés à explorer les journaux d'événements, enregistrer les traces générées par les systèmes informatiques (logs) dans lesquels peuvent figurer des informations nominatives sur l'activité des utilisateurs ou explorer les fichiers des utilisateurs.

Ils pourront, à la demande explicite de toute autorité habilitée (coordonnateur du réseau), communiquer toute ou partie de ces informations en cas de constat d'activités non conformes aux règles.

6. Confidentialité

Chaque utilisateur est responsable de ses droits d'accès à la plateforme PEPS et doit prendre toute mesure pour se protéger des indiscrétions des autres utilisateurs.

Les utilisateurs ne doivent en aucun cas intercepter les communications entre tiers par quelque moyen que ce soit.

Ils sont tenus de prendre les mesures adaptées garantissant la protection des données sous leur responsabilité et considérées comme confidentielles (limiter aux personnels habilités l'accès aux locaux où sont installés les équipements informatiques, sensibiliser les personnels à la sécurité et au respect de la confidentialité...).

7- Respect des droits de propriétés

Toute utilisation des logiciels, y compris en réseau, doit être conforme aux termes de la licence d'utilisation.

8- Informatique et liberté

La présente plate-forme PEPS a fait l'objet d'une déclaration auprès de la CNIL.

Conformément à l'article 27 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les professionnels de santé sont avertis qu'un refus de participation de leur part n'entraîne aucune conséquence de quelque nature que ce soit.

Conformément à l'article 34, 35 et 36 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les médecins et professionnels de santé qui adhèrent à la plate-forme PEPS peuvent accéder aux données administratives qui les concernent (nom, spécialité, coordonnées...) et les rectifier en contactant le coordonnateur du réseau (adresse mail + adresse du réseau).

Conformément à l'article 29 de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 : le fonctionnement de la plateforme PEPS est sécurisé, seuls les professionnels de santé en charge d'un patient ont accès à son dossier médical.

La charte patient avertit les usagers des droits que leur garantit la loi Informatique et libertés.

Attention, nous vous rappelons qu'il vous revient d'informer les patients sur leurs droits concernant le traitement des données personnelles nécessaires au suivi médical (dossier médical) et pour lequel vous devrez obtenir un consentement éclairé (signature de la charte du patient concernant l'utilisation de PEPS)

Pour davantage d'information vous pouvez consulter le site de la CNIL : www.cnil.fr

9 - Règles de sécurité

Tout utilisateur est responsable de son utilisation de PEPS : Il s'engage à ne pas effectuer des opérations pouvant nuire au fonctionnement de la plate-forme.

La sécurité est l'affaire de tous, chaque utilisateur de la plate-forme PEPS doit y contribuer et mettre en application les règles de bon sens et les recommandations fournies par le coordonnateur et l'administrateur, responsables de l'outil informatique.

Afin de garantir l'identité de l'utilisateur, l'accès à la plateforme PEPS se fait par une authentification forte (password / login; carte à puce; carte CPS). Attention dans le cas d'utilisation de la carte CPS, il n'y a pas d'attribution de mot de passe

Dans le cadre du réseau [Nom du réseau], cette authentification sera réalisée par carte [type de carte utilisé]

En particulier tout utilisateur dispose d'un compte lié au système d'authentification accordé par le coordonnateur du réseau

Il est interdit à tout utilisateur de prendre connaissance des informations détenues par d'autres utilisateurs même non ou mal protégées. Il est donc formellement interdit de s'approprier ou tenter de déchiffrer le mot de passe d'un autre utilisateur ou de falsifier son identité.

Il est interdit de brancher une machine sur le réseau local de PEPS sans autorisation du coordonnateur du réseau et/ou administrateur système.

Un utilisateur ne doit pas abandonner une machine sans s'être préalablement déconnecté.

En cas de non utilisation de la plateforme PEPS, la session utilisateur est automatiquement fermée lors du retrait de la carte CPS ou au bout d'1 à 5 minutes pour une session ouverte avec un login/mot de passe.

Toute violation, tentative de violation ou soupçon de violation des règles ci-dessus doit être immédiatement signalée aux administrateurs systèmes.

10 - Règle de bon usage

Tout utilisateur est tenu de respecter le bon usage de la plate forme PEPS mise à sa disposition par le réseau.

Tout utilisateur est tenu de faire preuve de la plus stricte correction à l'égard de ses interlocuteurs dans les échanges électroniques.



CHARTRE DE LA PLATE-FORME D'ECHANGES DES PROFESSIONNELS DE SANTE "PEPS"

ACCORD EXPLICITE DU PROFESSIONNEL DE SANTE

Attestation à remettre au professionnel de santé

Je soussigné(e),

Mme, Mlle, M. (nom + prénom).....

Profession

Adresse complète (rue + code postal + ville)

.....

.....

Téléphone **Fax**

Mail

déclare avoir pris connaissance du contenu de la présente charte de la Plateforme d'Echange des Professionnels de Santé du **réseau [Nom du réseau]** et m'engage à en respecter les règles.

Fait à Le

Signature et tampon du professionnel

Renvoyez cet exemplaire tamponné et signé au coordonnateur du réseau **[Nom du réseau]** utilisant la plate-forme PEPS à l'adresse suivante :

[Nom & prénom du coordonnateur du réseau + Nom du Réseau + rue + CP + ville]

Pour toute information, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur du réseau :
[indiquer téléphone + fax + mail]

6 Traitement déclaré

Finalité du traitement.....
Précisez l'objectif du traitement. Le cas échéant, complétez sur papier libre et joignez tout document utile
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
Nom du logiciel.....
Population concernée..... Année de mise en œuvre <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

7 Transferts d'informations hors de l'Union européenne

Existe-t-il des transferts d'informations hors de l'Union européenne ?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
--	-----	--------------------------	-----	--------------------------

Si vous répondez OUI, complétez l'annexe* « Transfert d'informations hors Union Européenne »

8 fonctions de l'application

1 -
2 -
3 -
4 -
5 -
6 -
7 -
8 -
9 -
10 -

9 Échanges de données

Si vous répondez OUI à la question 1 ou 2, vous devez également compléter les annexes* « Échanges de données » et « Sécurités » car votre traitement relève de la demande d'autorisation.

Le traitement a-t-il pour objet l'interconnexion de fichiers :				
1 / dont les finalités principales sont différentes ?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
2 / dont les finalités correspondent à des intérêts publics différents ?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

10 Sécurités et secrets

Mettez-vous en place des règles permettant de contrôler l'accès à l'application ?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Prenez-vous des dispositions pour protéger votre réseau des intrusions extérieures ?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>
Les données elles-mêmes font-elles l'objet d'une protection particulière (anonymisation, chiffrement...)?	OUI	<input type="checkbox"/>	NON	<input type="checkbox"/>

* Vous pouvez vous procurer les annexes sur le site de la CNIL, www.cnil.fr, ou bien dans le guide « Déclarer à la CNIL »

11 Catégories de données

Catégories de données enregistrées		Détails des données traitées	Origine des données	Durée de conservation
<input type="checkbox"/>	A	Données d'Identification (nom, prénoms sexe, initiales, n°s d'ordre, date et lieu de naissance...)		
<input type="checkbox"/>	B	NIR, N° de Sécurité Sociale ou consultation du RNIPP		
<input type="checkbox"/>	C	Situation familiale		
<input type="checkbox"/>	D	Situation militaire		
<input type="checkbox"/>	E	Formation – Diplômes - Distinctions		
<input type="checkbox"/>	F	Adresse, caractéristiques du logement		
<input type="checkbox"/>	G	Vie professionnelle		
<input type="checkbox"/>	H	Situation économique et financière		
<input type="checkbox"/>	I	Moyens de déplacement des personnes		
<input type="checkbox"/>	J	Utilisation des médias et moyens de communication		
<input type="checkbox"/>	K	Données à caractère personnel faisant apparaître les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques, religieuses ou les appartenances syndicales des personnes		
<input type="checkbox"/>	L	Données biométriques		
<input type="checkbox"/>	M	Santé, données génétiques, vie sexuelle		
<input type="checkbox"/>	N	Habitudes de vie et comportement		
<input type="checkbox"/>	O	Informations en rapport avec la police		
<input type="checkbox"/>	P	Informations relatives aux infractions, condamnations ou mesures de sûreté		

Catégories d'informations fournies

12 Catégories des destinataires

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M	N	O	P
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

13 Mesures prises pour informer les intéressés de leurs droits

<input type="checkbox"/> par une mention sur le questionnaire de collecte	<input type="checkbox"/> par affichage
<input type="checkbox"/> par la remise d'un document	<input type="checkbox"/> par une mention sur le site internet
<input type="checkbox"/> par envoi de courrier	<input type="checkbox"/> par intranet
<input type="checkbox"/> Autres	
Si vous avez coché « Autres », précisez.....	
.....	

14 Moyens permettant d'exercer son droit d'accès

<input type="checkbox"/> par un accès en ligne à leur dossier	<input type="checkbox"/> par voie postale
<input type="checkbox"/> par courrier électronique	<input type="checkbox"/> sur place
<input type="checkbox"/> Autres	
Si vous avez coché « Autres », précisez.....	
.....	
.....	
Délai moyen de communication..... (Précisez 2 jours, 1 mois, 3 ans, etc.)	

15 Signataire. Le signataire de la déclaration représente obligatoirement le déclarant

NOM et Prénom	Fonction
Adresse électronique.....@.....	Téléphone <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Date le (JJ/MM/AAAA) / /	Signature

Le récépissé de la présente déclaration est obligatoirement expédié au signataire.

Si vous souhaitez qu'un double du récépissé soit adressé au « contact CNIL », cochez

Le récépissé est expédié en priorité à l'adresse électronique. A défaut, ou en cas d'échec, le récépissé est expédié à l'adresse postale du déclarant, à l'attention du signataire. Si cette option est choisie, il est également expédié au contact CNIL à l'adresse indiquée.

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé à la CNIL. Elles sont destinées aux membres et services de la CNIL chargés de l'instruction du dossier ainsi qu'au public dans les conditions prévues à l'article 31 de la loi du 6 janvier 1978. Vous pouvez exercer votre droit d'accès aux informations qui vous concernent en vous adressant à la CNIL 8 rue Vivienne 75083 PARIS CEDEX 02.

ANNEXE « ÉCHANGES DE DONNEES »



Déclarant	
Numéro de dossier attribué par la CNIL si vous en disposez déjà	Dossier n°.....
NOM ou raison sociale.....	Sigle.....
N° SIREN ou SIRET <input type="text"/>	
Téléphone <input type="text"/>	
Adresse électronique.....@.....	

S'il est envisagé une interconnexion avec d'autres fichiers, une mise en relation, un rapprochement des données personnelles, décrivez :

1. Leurs finalités

.....

2. Le fondement juridique

.....

3. Leurs modalités pratiques

(ex : échanges de supports physiques de fichiers, échange de fichiers par réseaux, base de données réparties, portail d'accès, autre)

.....

4. Les organismes destinataires

.....



Plateforme d'Echange pour les Professionnels de Sant 



Pr sentation des modules mutualis s

OBJET.....	2
MODULE CIM-10.....	3
MODULE PRESCRIPTIONS MEDICAMENTEUSES.....	5
MODULE IMPRESSION DE PRESCRIPTIONS.....	7
MODULE THERIAQUE.....	8
MODULE ANNUAIRE.....	11
MODULE LOCALISATION ANATOMIQUE.....	12
MODULE DE TRAÇAGE DE COURBES.....	14
MODULE ALERTE EMAIL.....	16

OBJET

Chaque évolution fonctionnelle, technique et ergonomique de PEPS est automatiquement proposée à chaque réseau utilisant la plateforme.

Certains réseaux ont des besoins spécifiques qui justifient le développement de modules à part entière.

Ce document a pour objectif de décrire le fonctionnement de ces modules mutualisables, afin d'en faire profiter chacun des réseaux qui le souhaite.

MODULE CIM-10

Le module CIM-10 est composé : d'une base de données contenant la liste de tous les codes CIM-10 ainsi que leur intitulé et d'un moteur de recherche permettant un accès simplifié à la base

Chaque formulaire métier de PEPS peut être lié au module CIM-10. Lorsque qu'un utilisateur clique sur le lien CIM-10, une nouvelle fenêtre contenant le module apparaît.

The image shows a form titled "Dernier examen" with several input fields and a link. The fields are: "Date du dernier examen médical :", "Date du dernier examen dentaire :", "QMD1 : Pathologie principale retenue :", and "Code CIM 10 :". The "Code CIM 10" field contains a blue underlined link.

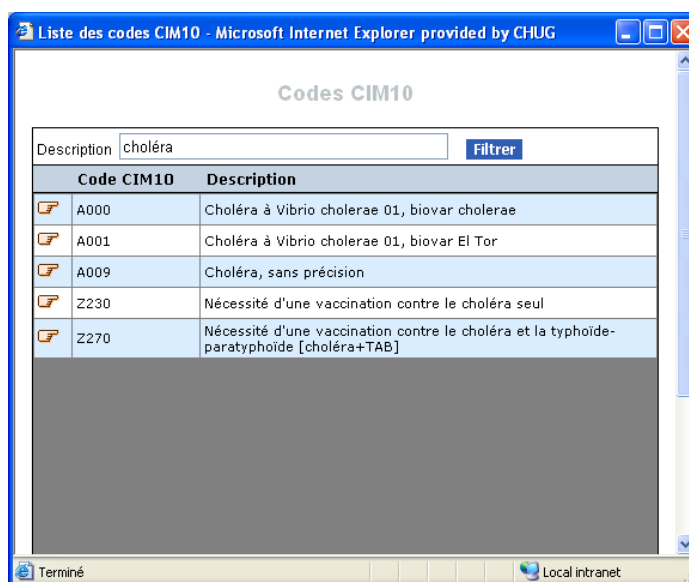
Chapitre d'un formulaire métier contenant un lien CIM-10

The image shows a window titled "Liste des codes CIM10 - Microsoft Internet Explorer provided by CHUG". The window displays a table of CIM-10 codes and their descriptions. The table has two columns: "Code CIM10" and "Description".

Code CIM10	Description
.	Non concerné
..	Non attribuable
...	PERE : CIM interdite
A000	Choléra à Vibrio cholerae 01, biovar cholerae
A001	Choléra à Vibrio cholerae 01, biovar El Tor
A009	Choléra, sans précision
A010	Fièvre typhoïde
A011	Paratyphoïde A
A012	Paratyphoïde B
A013	Paratyphoïde C
A014	Paratyphoïde, sans précision
A020	Entérite à Salmonella


Fenêtre du module CIM-10

Par défaut, à l'ouverture de la fenêtre du module les 1000 premiers codes CIM-10 sont affichés.



Résultat après recherche

Le moteur de recherche retourne la liste des codes CIM-10 dont la description contient l'expression-clé saisie dans le champ prévu à cet effet. Dans tous les cas, seuls les 1000 premiers résultats seront affichés dans un souci de performance maximale.

Une fois le code CIM-10 trouvé, il suffit de valider le choix en cliquant sur l'icône  et les champs CIM-10 du formulaire métiers seront alors automatiquement remplis.

Formulaire métier après sélection du code CIM-10

Il est possible pour chaque champ CIM-10 de limiter la sélection à un intervalle de codes ou de laisser libre accès à tous les codes. Si un champ est limité, une recherche à l'aide du moteur de recherche limitera les résultats à cet intervalle.

MODULE PRESCRIPTIONS MEDICAMENTEUSES

Le module prescriptions médicamenteuses est un module complet qui permet de gérer toutes les données liées à la prescription de médicaments.

Le formulaire d'ajout d'un traitement médical est très complet et permet notamment de préciser la posologie du médicament.

[Recherche d'un médicament avec l'assistant Thériaque](#)

Nom du produit*

Substituable

Dose unitaire*

Mode d'administration*

ALD

Date de début du traitement*

Durée (en jours)*

Matin avant repas

Matin pendant repas

Matin après repas

Unité de prise

Midi avant repas

Midi pendant repas

Midi après repas

Unité de prise

Soir avant repas

Soir pendant repas

Soir après repas

Unité de prise

Au coucher

Unité de prise

Tous les jours


Lundi Mardi Mercredi Jeudi Vendredi Samedi Dimanche

A la demande

Ecran d'ajout d'un traitement médicamenteux

Ce module peut être couplé avec le module thériaque afin d'optimiser le choix des médicaments.

Le module comporte également un rendu directement sur la fiche métier à laquelle il est rattaché afin de synthétiser le traitement médical choisi.

Traitements médicaux		
Ajouter		
LAMALINE GELULE, 1, Orale		A partir du : 14/11/2008
A la demande;		Pendant 60 jours(s)
GINKOR GELULE NSFP, 1, Orale		A partir du : 14/11/2008
2 Matin pendant le repas;	Lundi; Mercredi; Vendredi;	Pendant 15 jours(s)
RHINOFEBRAL GELULE, 1, Orale		A partir du : 14/11/2008
1 Matin pendant le repas; 1 Midi pendant le repas; 0,5 Soir pendant le repas;	Tous les jours	Pendant 7 jours(s)

Exemple d'affichage dans une fiche métier

MODULE IMPRESSION DE PRESCRIPTIONS

Le module d'impression de prescriptions ne peut être activé que si le module de prescriptions médicamenteuses l'est également.

Ce module permet un affichage spécifique des prescriptions de médicaments afin d'optimiser leur impression.

<p>Date : 14/11/2008</p> <p>N° dossier : 87654321</p> <p>Nom du patient : CROSBY, SYDNEY</p> <p>ORDONNANCE MEDICAMENTS</p> <p>LAMALINE GELULE, 1, Orale Début du traitement : 14/11/2008 Non substituable Prescription ALD A la demande; À la demande Pendant 60 jours</p> <p>GINKOR GELULE NSFP, 1, Orale Début du traitement : 14/11/2008 Non substituable 2 Matin pendant le repas; Lundi, Mercredi, Vendredi Pendant 15 jours</p> <p>RHINOFEBRAL GELULE, 1, Orale Début du traitement : 14/11/2008 Non substituable 1 Matin pendant le repas; 1 Midi pendant le repas; 0,5 Soir pendant le repas; Tous les jours Pendant 7 jours</p> <p>Prescription de _____</p> <p>Délivré par le pharmacien _____, le __/__/__</p>
--

Affichage pour de la prescription pour l'impression

MODULE THERIAQUE

Le module thériaque donne accès à une base de données de médicaments. Son objectif est double :

- la recherche et la sélection de médicament
- la consultation de la notice d'un médicament

La recherche d'un médicament peut se faire soit par son nom (ou par une partie de son nom), soit par l'une des substances actives qui le composent. Ce second cas de figure permet également de trouver rapidement tous les médicaments composés d'une même substance active.

ASSISTANT THERIAQUE
Recherche d'un médicament

L'assistant Thériaque permet :

- De rechercher des médicaments en vue d'une prescription
- De consulter les informations relatives à un médicament
- D'importer dans la fiche prescription le nom du médicament

L'interface de recherche ci-dessous permet

- De rechercher un médicament en tapant son nom (ou seulement les 1 res lettres du nom)
- De rechercher tous les médicaments contenant une substance active

Recherche d'un médicament

Le résultat de la recherche permet de sélectionner le médicament afin de finaliser l'ajout du traitement médical ou de consulter les détails du médicament.

ASSISTANT THERIAQUE
Recherche d'un médicament

PRECEDENT

	Importer	Détail	Non commercial
		Détail	CODOLIPRANE AD CPR
		Détail	CODOLIPRANE ENF CPR
		Détail	DOLIPRANE 100MG PDR ORALE SACHET
		Détail	DOLIPRANE 100MG SUPPO
		Détail	DOLIPRANE 125MG PDR ORALE SACH NSFP
		Détail	DOLIPRANE 150MG PDR ORALE SACHET
		Détail	DOLIPRANE 150MG SUPPO
		Détail	DOLIPRANE 170MG SUPPO NSFP
		Détail	DOLIPRANE 1G AD SUPPO
		Détail	DOLIPRANE 1G CPR
		Détail	DOLIPRANE 1G CPR EFF
		Détail	DOLIPRANE 1G PDR ORALE SACHET
		Détail	DOLIPRANE 7.4% SS SUIVRE SI USP RI IV

Résultat de la recherche « doliprane »

On peut choisir quels détails de la notice d'un médicament on souhaite visualiser afin d'améliorer le confort de lecture. Les différents items disponibles sont les suivants :

<input type="checkbox"/>	Composition / Voie(s) d'administration
<input type="checkbox"/>	Classes / Ph.Dynamie / Ph.Cinétique / Sécurité préclinique
<input type="checkbox"/>	Génériques / Equivalents thérapeutiques
<input type="checkbox"/>	RMO / Recommandations
<input type="checkbox"/>	Renseignements administratifs
<input type="checkbox"/>	Conservation
<input type="checkbox"/>	Indications thérapeutiques / CIM 10
<input type="checkbox"/>	Posologies
<input type="checkbox"/>	Modalités d'administration / Reconstitution / Dilution
<input type="checkbox"/>	Contre-indications / CIM 10
<input type="checkbox"/>	Précautions d'emploi et mises en garde / CIM 10
<input type="checkbox"/>	Interactions médicamenteuses
<input type="checkbox"/>	Grossesse
<input type="checkbox"/>	Allaitement
<input type="checkbox"/>	Effets indésirables à dose thérapeutique
<input type="checkbox"/>	Effets indésirables en cas de surdosage

Liste des détails de notice disponibles pour chaque médicament

Voie(s) d'administration :	
ORALE	
Forme(s) pharmaceutique(s) :	
GELULE	
GELULE	
NE PAS CROQUER NI ECRASER	
NE PAS OUVRIR	
ORAL(E)	
Gélule.	
Substance active	PARACETAMOL
Dosage	300
Classe(s) pharmacothérapeutique(s)	ANILIDE DERIVE;PHENOLIQU
Classe(s) chimique(s)	ANILIDE DERIVE;PHENOLIQU
Classe(s) ATC	PARACETAMOL;PARACETAMOL EN ASSOCIATION SAUF AUX PSYCHOLEPTIQUES;PARACETAMOL EN ASSOCIATION AVEC DES PSYCHOLEPTIQUE
Substance active	OPIUM PULVERISE
Dosage	10
Classe(s) pharmacothérapeutique(s)	MORPHINANE DERIV
Classe(s) chimique(s)	MORPHINANE DERIV
Classe(s) ATC	OPIUM;OPIU

Extrait de la composition/voie d'administration d'un médicament

Schéma posologique n°1

Voie(s) d'administration : ORALE

Terrain(s) physio-pathologique(s) : ADULTE ADULTE INSUFFISANT RENAL LEGER ADULTE INSUFFISANT RENAL MODERE

Indication(s) : DOULEUR

Posologie USUELLE

Dose minimale : 3 GELULE(S)/JOUR

Dose maximale : 5 GELULE(S)/JOUR

Fréquence maximale : .ADAPTER

Fréquence : ESPACER ADMINIST DE PLUS DE 4 HEURES

Durée du traitement : ADAPTER SELON RAPPORT BENEFICE/RISQUE

Posologie MAXIMALE

Dose maximale : 10 GELULE(S)/JOUR

Fréquence maximale : .ADAPTER

Fréquence : ESPACER ADMINIST DE PLUS DE 4 HEURES

Durée du traitement : ADAPTER SELON RAPPORT BENEFICE/RISQUE

Exemple d'un schéma posologique d'un médicament

- Spécialité(s) générique(s) de l'AFSSAPS :

DAFALGAN 1G CPR
DOLIPRANE 1G CPR
DOLKO 1G CPR
PARACETAMOL ARW 1G CPR
PARACETAMOL BGA 1G CPR
PARACETAMOL EG 1G CPR
PARACETAMOL RTP 1G CPR
PARACETAMOL SDZ 1G CPR
PARACETAMOL TVC 1G CPR

- Spécialité(s) générique(s) Thériaque :

Exemple de présentation d'une liste de médicaments génériques

MODULE ANNUAIRE

Le module annuaire s'appuie sur une base commune à tous les réseaux. Elle contient la liste des professionnels de santé de la région Rhône-Alpes et est actualisée (ajout, modification, suppression d'un praticien) par chaque utilisateur PEPS (sous réserve que le module soit activé pour son réseau).

Ainsi, les mises à jour effectuées par un réseau profitent à tous les réseaux.

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>			
Spécialité	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>	Filter		
	Nom	Prénom	Spécialité	Ville	Département	
	ABADIE	Philippe		SEYSSINS		
	Abaoub	Linda		La Tronche		
	ABASSI	Olfa		LA MURE		
	Abbas	Fadi				
	Abdesselam	Omar		SAINT ETIENNE		
	ABDOU	H.		BOURG ST MAURICE CEDEX		
	ABDOUWALAK			ST JULIEN EN GENEVOIS		
	ABDULMALAK	Abdul	Cardiologie	BELLEGARDE SUR VALSERINE		
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 ...						
Nouveau						

Ecran par défaut de l'annuaire

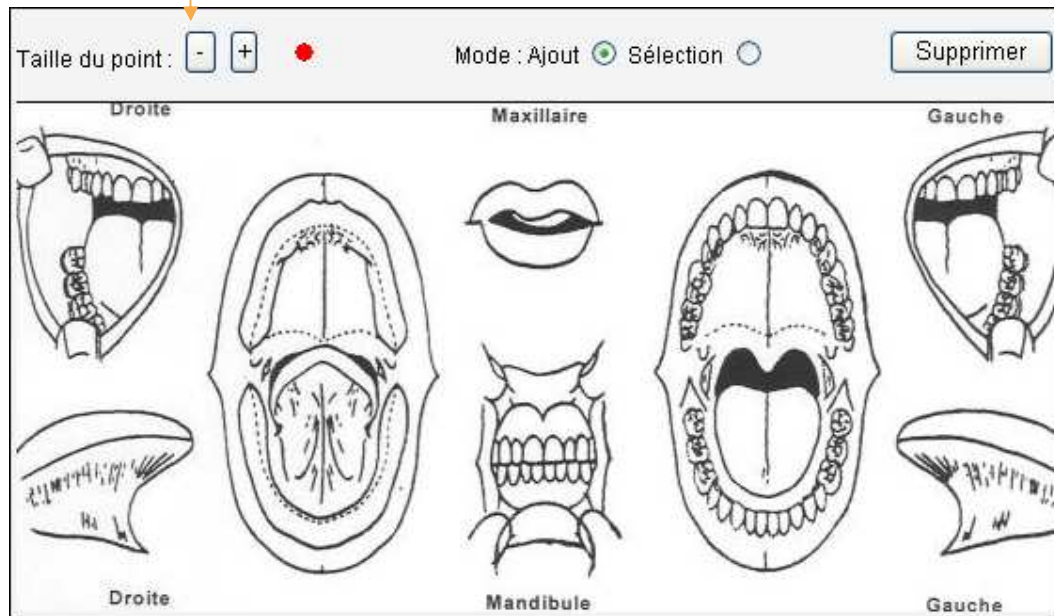
Un moteur de recherche permet de simplifier le choix d'un professionnel sur les critères de nom, prénom, spécialité et / ou ville.

Nom	<input type="text" value="delorm"/>	Prénom	<input type="text"/>			
Spécialité	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>	Filter		
	Nom	Prénom	Spécialité	Ville	Département	
	DELORME	Bernadette	Kinésithérapeute	NAVES		
	DELORME	Henri	Psychiatrie générale	GRENOBLE		
	DELORME	Olivier	Médecine générale	LE BOURG D'OISANS		
	DELORME	Olivier	Médecine générale	CHAMP SUR DRAC		
	DELORME	Pierre		VILLEFONTAINE		
	DELORME	Suzanne		VILLEFONTAINE		
	DELORME-MOLLARD	M-P	Orthophoniste			
Nouveau						

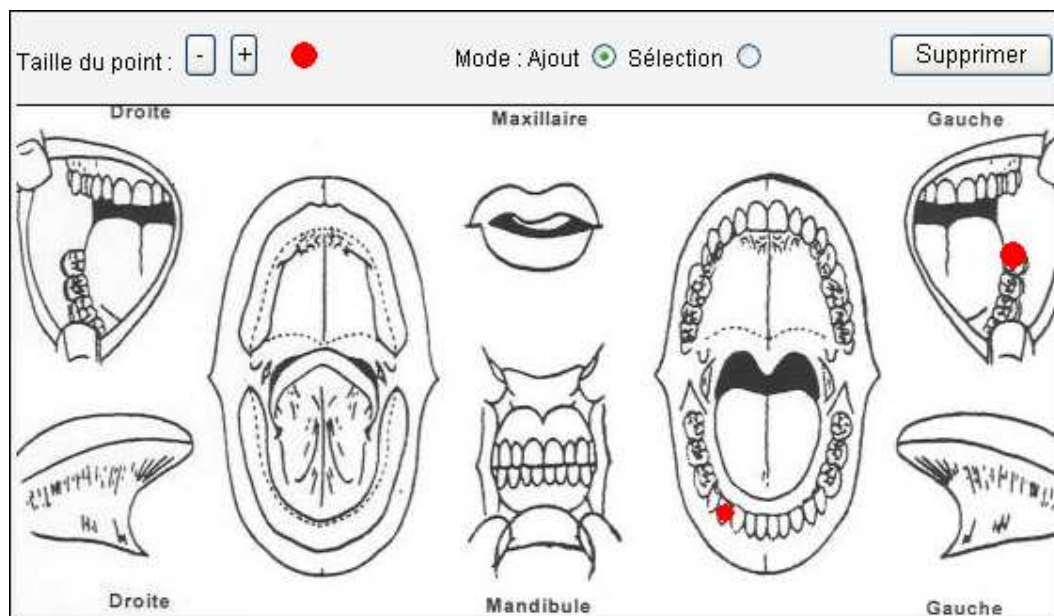
Utilisation du moteur de recherche

MODULE LOCALISATION ANATOMIQUE

La localisation anatomique permet à partir de dessins de préciser des points d'intervention, de douleur ou autre. Le fonctionnement est simple : on choisit la taille du point à afficher et on clique sur le dessin à l'endroit où on souhaite faire apparaître le point.

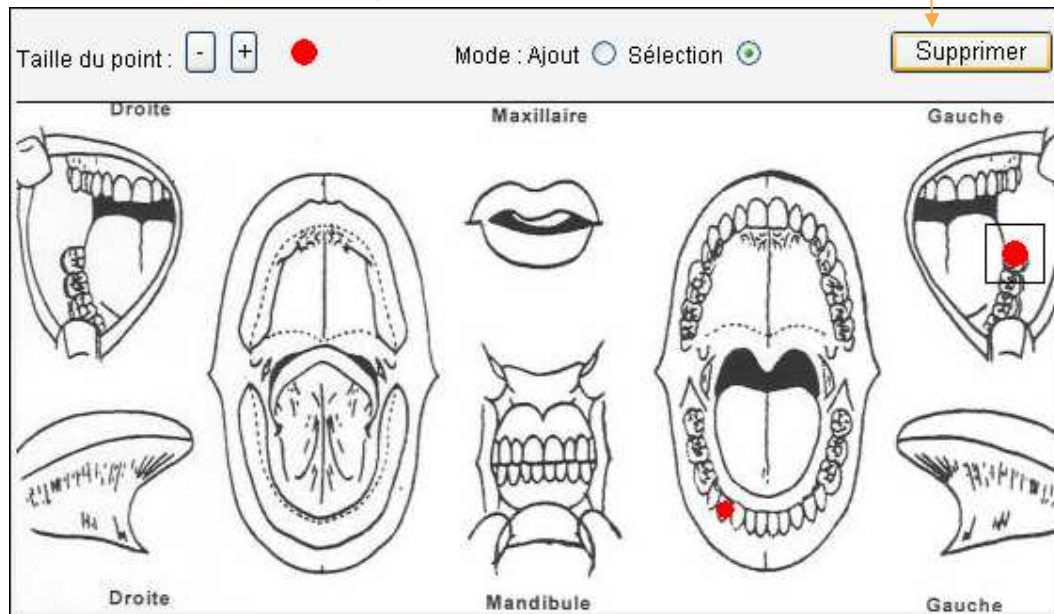


Dessin vierge



Dessin avec plusieurs points précisés

Il est également possible de supprimer un point en cas d'erreur par exemple.

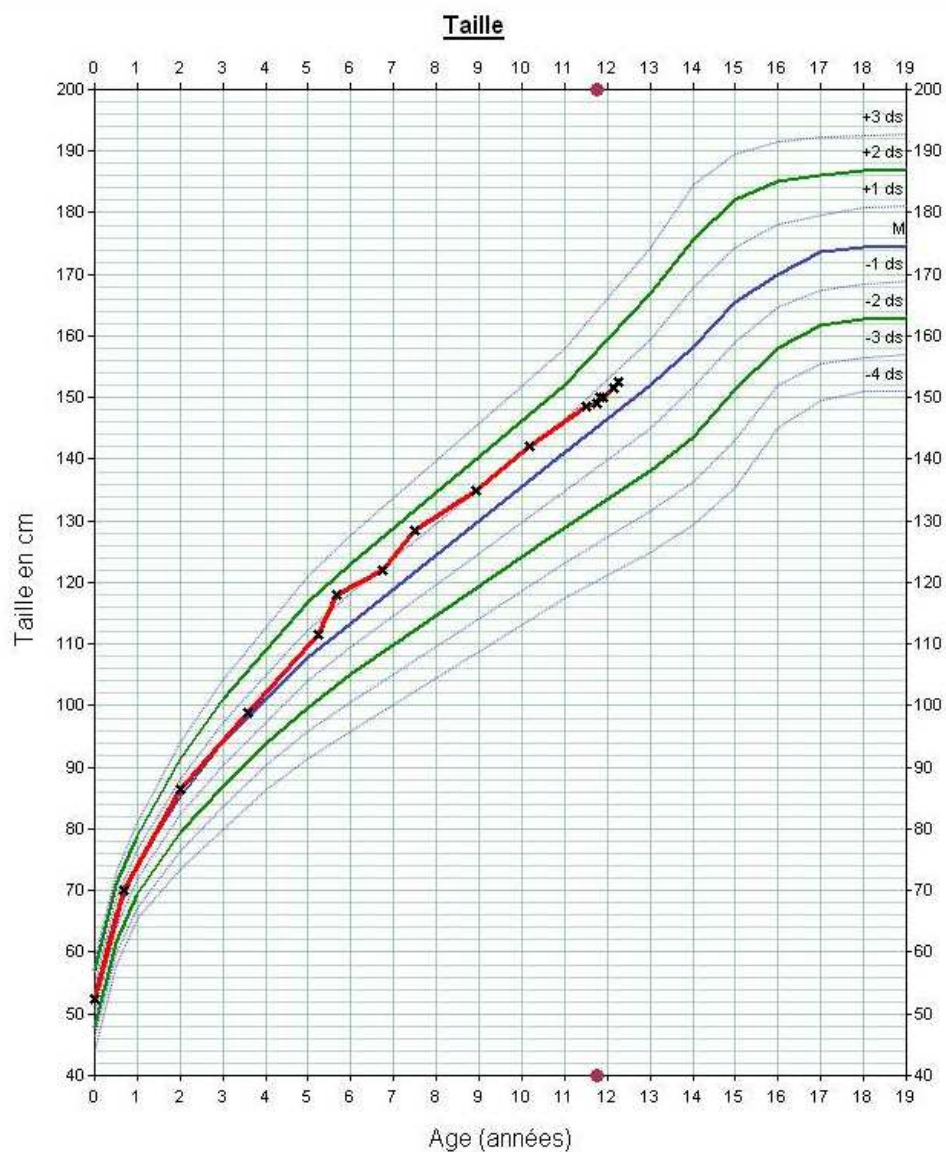


Sélection du point rouge à droite avant suppression

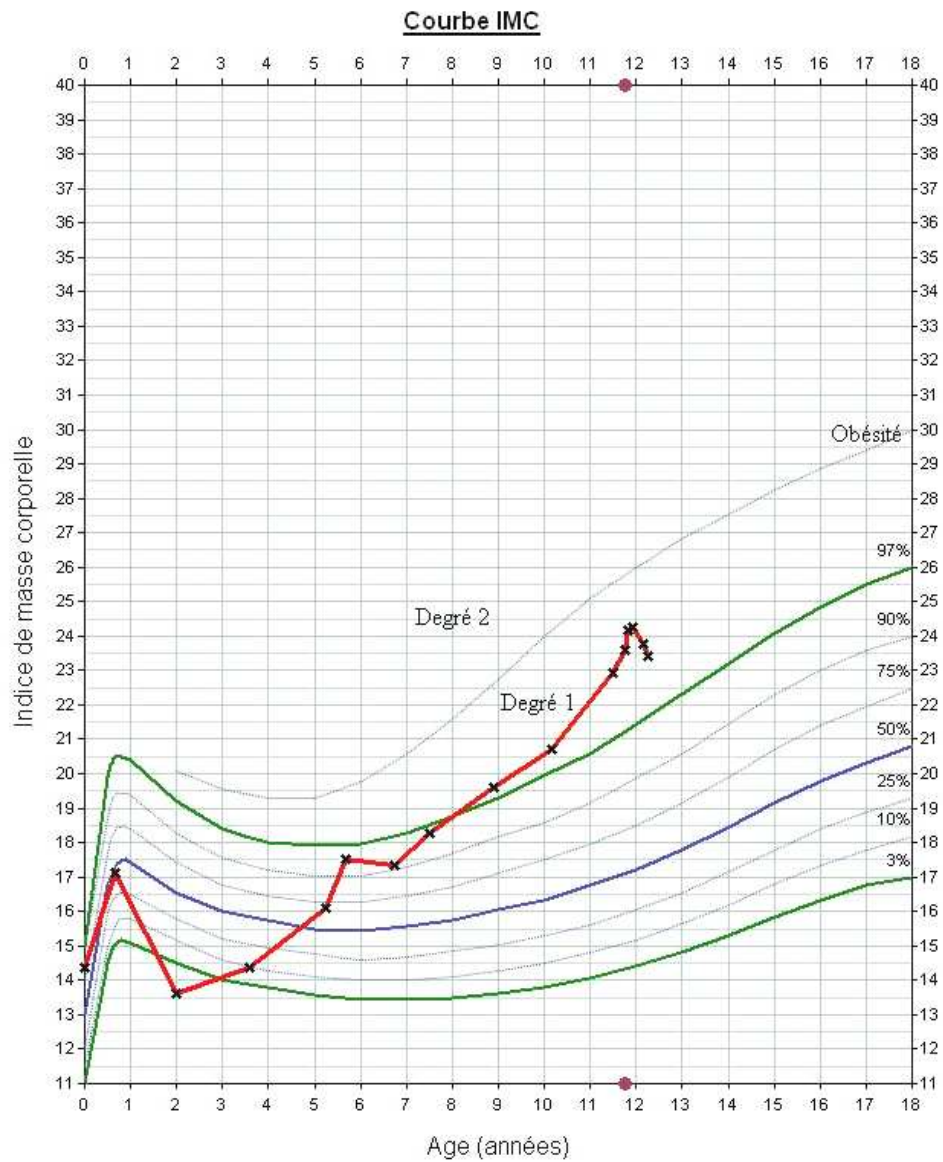
Ce module est compatible avec n'importe quel dessin ou n'importe quelle photo.

MODULE DE TRAÇAGE DE COURBES

A partir de données issues des formulaires métiers, le module de traçage de courbes permet de consulter l'évolution d'une valeur numérique sur une période.



Courbe combinant âge et taille d'un patient



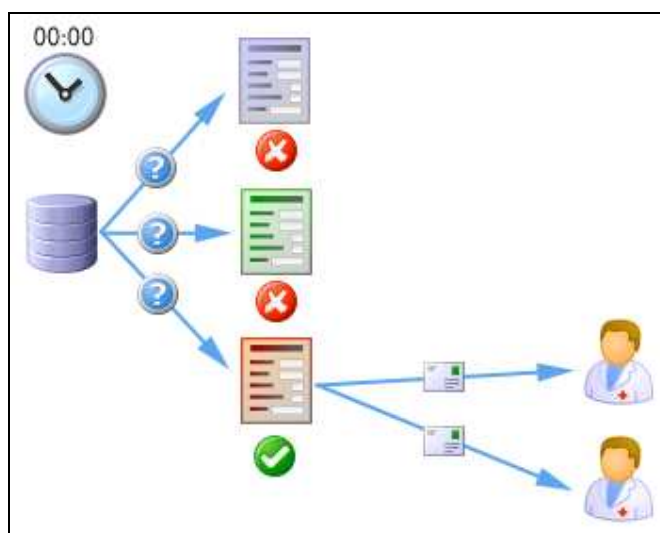
Courbe combinant âge et indice de masse corporelle d'un patient

N'importe quelles données peuvent être utilisées pour créer ces courbes sous réserve qu'il s'agisse de données numériques.

MODULE ALERTE EMAIL

Le module alerte email permet de définir à la modification d'une donnée simple ou complexe (calcul à partir de données simples par exemple) l'envoi automatique d'un email pour avertir un utilisateur de cette modification.

Toutes les nuits, le serveur PEPS vérifie la modification de certaines données définies dans des règles. Si ces données ont bien été modifiées, un email d'alerte est adressé au(x) destinataire(s) configurés dans la règle.



N'importe quel type de donnée peut être pris en compte pour déclencher l'envoi de l'alerte par email.